

OUI au Don DE MOELLE OSSEUSE

FRANCE ADOT

Un réseau national pour rapprocher l'attente des uns et la souffrance des autres.

Créée en 1969, à l'initiative du Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, **FRANCE ADOT**, association loi 1901 **reconnue d'utilité publique**, a pour mission d'informer et de sensibiliser les citoyens de tous âges sur la solidarité du don d'organes après la mort, et du don de tissus et de cellules.

Depuis 1983, FRANCE ADOT s'est particulièrement investie en recrutant activement les **premiers volontaires** sur le Registre National des donneurs de moelle osseuse. C'est à cette époque, en coopération avec le Syndicat National des Pharmaciens, qu'une 1^{re} plaquette de sensibilisation à destination du grand public a été éditée et largement diffusée par FRANCE ADOT.

Ce rôle de pionnier s'est affirmé au gré des campagnes ciblées qui ont facilité la **création du Registre en 1986**. Une action jamais démentie et soutenue par les pouvoirs publics. Ainsi, le réseau des ADOT se mobilise chaque année lors de la **Semaine Nationale pour le don de moelle osseuse**.

Dans chaque région, les bénévoles informent les jeunes en milieu scolaire et universitaire (selon l'agrément ministériel national), organisent des stands, des conférences, des manifestations, etc...



Conjuguez avec nous le verbe **DONNER** !

Vous pouvez être utile à vos semblables, dès maintenant et de votre vivant, en offrant différents éléments du corps humain. Pensez au don du sang, de plaquettes, de plasma et d'autres encore. Et si le don d'organes vous interpelle, les bénévoles des ADOT vous renseignent avec compétence. Consultez aussi les rubriques du site internet et du blog :

www.france-adot.org



Il a reçu...

«Aujourd'hui, il ne se passe pas une journée sans avoir une pensée pour cet américain qui m'a donné la possibilité de voir grandir ma fille. Je lui ai dit, par courrier anonyme, à quel point je lui suis reconnaissant. Ne pouvant rien donner en retour, j'ai utilisé mon statut de Conseiller Municipal pour créer dans ma commune une journée du Don. J'ai souhaité mettre en avant les associations et les institutionnels afin d'inciter les gens à s'inscrire sur le fichier des volontaires au don de moelle osseuse». Christophe

Ils ont donné...

«J'ai été appelée pour donner anonymement une partie de ma moelle osseuse. J'ai attendu 10 ans depuis mon inscription. Mais je suis restée motivée. Puis un jour, je reçois un appel : il y avait quelque part une personne atteinte de leucémie, dont le groupage HLA se rapprochait du mien. Je devenais son donneur potentiel. Avec le recul, c'est une formidable aventure humaine. **Il ne faut rien attendre en retour puisque c'est un acte anonyme et gratuit**». Valérie

«Un peu par ignorance, beaucoup par négligence, je ne me suis porté volontaire que tardivement au don de moelle osseuse. L'appel attendu n'a pas tardé. L'infirmière surveillante du service d'hématologie me reçoit avec ces paroles : "Alors, c'est vous, l'heureux élu". Je reconnais avoir éprouvé une réelle satisfaction en effectuant ce don, celle d'avoir été utile. Mon seul mérite est d'avoir répondu présent quand le receveur avait besoin de moi». Michel

Faites
COMME EUX !

Remplissez la Demande
De Pré-inscription
en ligne sur le site

www.DonDeMoelleOsseuse.fr

Rubrique « je me pré-inscris »

OUI au Don DE MOELLE OSSEUSE !



FRANCE
ADOT

Fédération des Associations
pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35
75462 PARIS Cedex 10

Le Don De moelle osseuse Un réflexe solidaire

La moelle osseuse, C'est quoi ?

La moelle osseuse, située essentiellement dans les os longs et plats du corps, assure la production des **Cellules Souches Hématopoïétiques**, qui sont à l'origine des cellules sanguines :

- les globules rouges qui transportent l'oxygène ;
- les globules blancs qui luttent contre les infections
- les plaquettes qui arrêtent les hémorragies.

NE PAS CONFONDRE moelle osseuse et moelle épinière !

Pourquoi la greffe de moelle osseuse ?

La greffe de moelle osseuse est souvent le seul espoir de guérison pour les patients atteints de maladies graves du sang (aplasies médullaires, leucémies, lymphomes, ...). Elle permet de remplacer la moelle osseuse malade, après sa destruction, par une moelle osseuse saine issue d'un donneur compatible. En fonction du patient et de sa pathologie, différents types de greffes peuvent être pratiqués :

- l'autogreffe utilisant la propre moelle osseuse du patient,
- l'allogreffe faisant appel à un donneur familial (fratrie).
Lorsqu'il n'en existe pas dans la famille, il faut impérativement rechercher un donneur volontaire non apparenté.

Comment trouver un Donneur Compatible ?

Chaque personne dispose de sa propre «carte d'identité génétique», déterminée par le système HLA (Human Leucocyte Antigen). Ce système complexe n'a rien à voir avec le groupe sanguin.

La moelle osseuse du donneur doit être compatible avec celle du patient, c'est-à-dire que leurs caractéristiques biologiques doivent être les plus identiques possibles.

Le patient a 1 probabilité sur 4 d'avoir un donneur compatible parmi ses frères et sœurs. Entre 2 personnes prises au hasard, la probabilité d'être compatibles est très faible, 1 chance sur 1 million.

Le Donneur sera Peut-être vous ...

Trouver un donneur compatible est rare. Toute nouvelle inscription augmente pour chaque patient les chances de trouver le bon donneur.

En France, tous les volontaires au don de moelle osseuse sont inscrits sur le Registre National France Greffe de Moelle géré par l'Agence de la biomédecine.

Il est relié à tous les Registres internationaux qui rassemblent des millions de volontaires.

Pour se porter volontaire au don de moelle osseuse, il faut accepter :

- de donner à un patient que l'on ne connaît pas,
- un prélèvement par aphérèse (comme un don de sang, 4h maximum dans 75% des cas) ou d'être hospitalisé 48h si ponction dans les os postérieurs du bassin (sous anesthésie générale, voire en ambulatoire).

En s'inscrivant, chaque volontaire donne son accord pour ces deux types de prélèvement, mais le choix reviendra au médecin greffeur.

Pour s'inscrire sur le Registre, il faut impérativement respecter les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans lors de l'inscription (même si l'on peut rester inscrit et donner les cellules de sa moelle osseuse jusqu'à 60 ans),
- être en parfaite santé,
- accepter de répondre à un questionnaire de santé, et en l'absence de contre-indication médicale, faire un prélèvement (sanguin, salivaire ou frottis buccal) pour déterminer son groupe tissulaire HLA).

S'inscrire est une démarche réfléchie et universelle. Etre donneur volontaire, c'est s'engager fortement, sans distinction, sans différence. Aujourd'hui, demain ou après-demain, sans certitude de donner.



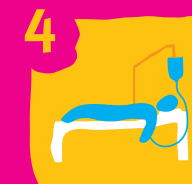
Et après... si je suis amené à donner ?



On compare mes caractéristiques HLA à celles des patients. **Je suis compatible.**



Je passe un entretien médical, des examens cliniques et biologiques afin de vérifier mon état de santé. **Je suis retenu.**



Je suis prélevé, soit dans un centre EFS par aphérèse, soit en centre hospitalier. Le rendez-vous est planifié à l'avance (entre 1 et 3 mois). Tous les frais sont pris en charge.



Je dépose mon consentement au Tribunal de Grande Instance.



Le greffon est transfusé au patient dans les heures qui suivent : **j'ai peut-être sauvé une vie !**



3 questionnaires de suivi post-don me sont remis : le jour du prélèvement, le mois qui suit, 1 an plus tard.